

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00868 Numéro SIREN : 507 736 445 Nom ou dénomination : 39.23

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2022 sous le numéro de dépôt 2413

39-23 SAS

397 RUE DE LA JUDEE

54200 TOUL

BILAN

Présenté en Euros

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. L. L." or similar.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. L. L." or similar.

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	156	156				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	5 565	4 998	566	0,08		
Autres immobilisations corporelles	70 938	27 116	43 821	6,42	40 115	5,50
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 813		11 813	1,73	11 791	1,62
TOTAL (I)	88 471	32 271	56 200	8,23	51 906	7,11
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	359 864		359 864	52,72	365 986	50,14
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	966		966	0,14	80	0,01
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	12 625		12 625	1,85	5 799	0,79
. Personnel	1 738		1 738	0,25		
. Organismes sociaux	1 682		1 682	0,25		
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 767		7 767	1,14		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 656		6 656	0,98	4 641	0,64
. Autres	367		367	0,05		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	230 105		230 105	33,71	296 684	40,65
Charges constatées d'avance	4 663		4 663	0,68	4 843	0,66
TOTAL (II)	626 432		626 432	91,77	678 034	92,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	714 903	32 271	682 632	100,00	729 939	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	5,86	40 000	5,48
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 000	0,59	4 000	0,55
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	151 057	22,13	151 057	20,69
Report à nouveau	75 225	11,02	39 756	5,45
Résultat de l'exercice	33 633	4,93	55 469	7,60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	303 914	44,52	290 282	39,77
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	178 981	26,22	150 431	20,61
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	10 055	1,47	148	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 567	20,88	228 571	31,31
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	15 545	2,28	11 939	1,64
. Organismes sociaux	15 685	2,30	16 966	2,32
. Etat, impôts sur les bénéfices			11 173	1,53
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 810	1,73	16 072	2,20
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 901	0,57	4 183	0,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	175	0,03	175	0,02
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	378 718	55,48	439 658	60,23
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	682 632	100,00	729 939	100,00

39-23 SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 397 RUE DE LA JUDEE,
54200 TOUL
507 736 445

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 FÉVRIER 2022

L'an 2022,
Le 21 février,
A 10H00,

Monsieur Jean-Charles MARTIN,

Associé unique de la société **39-23 SAS**,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, **Monsieur Jean-Charles MARTIN**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 180 euros correspondant à des amendes.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2021 s'élevant à 33 632,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 632,53 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	75 224,58 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	108 857,11 euros
---	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 108 857,11 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2020 :

**20 000 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros**

Exercice clos le 30/09/2019 :

**10 000 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros**

Exercice clos le 30/09/2018 :

**10 000 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros**

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte et approuve la rémunération allouée au cours de cet exercice pour un montant de 24 000,00 euros net avant impôts.

L'associé unique décide et entérine que la rémunération à compter du prochain exercice a été fixée à 48 000 euros net avant impôts.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature de l'associé unique



39-23 SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 397 RUE DE LA JUDEE,
54200 TOUL
507 736 445

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 FÉVRIER 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30/09/2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2021 s'élevant à 33 632,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 33 632,53 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 75 224,58 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de 108 857,11 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 108 857,11 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2020 :

20 000 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Exercice clos le 30/09/2019 :

10 000 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros

Exercice clos le 30/09/2018 :

10 000 euros,
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros

Certifié conforme
Le Président

